

**Direction de l'Évaluation  
des Médicaments et des Produits Biologiques**

## **Rapport public d'évaluation**

**DONEPEZIL SPECIFAR 10 mg, comprimé pelliculé**

*DONEPEZIL (CHLORHYDRATE DE)*

**Titulaire d'AMM : SPECIFAR SA**

Date du RAPPE : 16 mars 2009

## Information sur la procédure initiale :

<b>Base légale</b>	<i>Générique selon l'Article 10.1 de la directive 2001/83/CE</i>
<b>Principe(s) actif(s)</b>	<i>Donépézil (chlorhydrate de)</i>
<b>Forme pharmaceutique</b>	<i>comprimé pelliculé</i>
<b>Dosage (s)</b>	<i>10 mg</i>
<b>Demandeur d'AMM :</b>	<i>SPECIFAR SA</i>
<b>Type de procédure</b>	<i>Nationale</i>

## 1. INTRODUCTION

*Le 19 décembre 2008, l'AFSSAPS a octroyé une Autorisation de Mise sur le Marché à SPECIFAR SA pour la spécialité DONEMAR SPECIFAR 10 mg, comprimé pelliculé.*

*DONEPEZIL SPECIFAR 10 mg, comprimé pelliculé est indiqué dans le traitement symptomatique de la maladie d'Alzheimer dans ses formes légères à modérément sévères.*

*DONEPEZIL SPECIFAR 10 mg, comprimé pelliculé est un générique de ARICEPT 10 mg, comprimé pelliculé commercialisé en France par les laboratoires EISAI S.A.*

*Le demandeur d'AMM a soumis une étude de bioéquivalence. La spécialité de référence utilisée dans l'étude de bioéquivalence est ARICEPT 10 mg, comprimé commercialisé par les laboratoires EISAI S.A.*

*Aucune nouvelle étude préclinique ou clinique n'a été apportée, ce qui est acceptable pour ce type de demande.*

## 2. DONNEES PHARMACEUTIQUES

### 2.1 Introduction

*DONEPEZIL SPECIFAR 10 mg se présente sous forme de comprimé pelliculé contenant 10 mg de donépézil (chlorhydrate de).*

*Les excipients sont : lactose monohydraté, amidon de maïs, hydroxypropylcellulose, cellulose microcritalline, stéarate de magnésium, hypromellose, dioxyde de titane, propylèneglycol, talc.*

*DONEPEZIL SPECIFAR 10 mg, comprimé pelliculé est conditionné sous plaquettes thermoformées (PVC/PE/PVdC/Aluminium).*

## 2.2 Principe actif

*Donépézil (chlorhydrate de) n'est pas décrit à la Pharmacopée européenne et la procédure "ASMF" (documentation confidentielle sur la substance active) est utilisée.*

*Donépézil (chlorhydrate de) est soluble dans l'eau.*

*Les spécifications comprennent des essais appropriés pour contrôler la qualité du principe actif. Les limites pour les substances apparentées sont justifiées. Les méthodes analytiques utilisées sont convenablement décrites et validées.*

*Les études de stabilité ont été conduites en conditions ICH (Conférence Internationale d'Harmonisation). Les données présentées sont suffisantes pour confirmer la période de recontrôle.*

## 2.3 Produit fini

*DONEPEZIL SPECIFAR 10 mg, comprimé pelliculé est formulé avec des excipients décrits dans la Pharmacopée européenne en vigueur.*

*Tous les excipients utilisés dans le produit ont été démontrés conformes à la Directive 2003/63/EC et à la note explicative « Réduction du risque de transmission des agents des encéphalopathies spongiformes animales par les médicaments à usage humain et vétérinaire (EMEA/410/01). »*

*Le développement est suffisamment décrit en accord avec les notes explicatives européennes en vigueur.*

*La comparaison du profil de dissolution in-vitro et du profil d'impuretés du produit générique et du produit de référence confirme la similarité entre les deux spécialités.*

*Le procédé de fabrication est suffisamment décrit et les étapes critiques identifiées.*

*Les résultats des études de validation du procédé confirment que le procédé est contrôlé et garantissent la reproductibilité inter lot et la conformité aux spécifications.*

*Les essais réalisés et les spécifications fixées sont appropriés pour contrôler la qualité du produit fini et la sécurité de son utilisation.*

*Les études de stabilité ont été conduites en conditions ICH. Les données présentées confirment la durée de conservation indiquée dans le RCP : 30 mois à conserver à température ne dépassant pas 30°C.*

## 3. DONNEES TOXICOLOGIQUES

*Etant donné que ce produit est un générique et qu'il fait référence à un produit approuvé sur la base d'un dossier complet concernant les études précliniques, de nouvelles données précliniques n'ont pas été soumises et ne sont pas considérées nécessaires.*

## 4. DONNEES CLINIQUES

### Au plan biopharmaceutique

*Une étude de bioéquivalence réalisée avec le comprimé dosé à 10 mg est versée à l'appui de cette demande.*

### Descriptif de l'étude :

- L'essai fourni a été réalisé en Octobre-Novembre 2006.*
- Administration croisée randomisée, d'une dose unique de 10 mg (soit 1 comprimé).*

- *Monitoring des concentrations plasmatiques pendant 24 heures et une période de Wash-out de 28 jours*
- *26 volontaires ont été prévus dans le protocole. 16 volontaires sains ont fini l'étude et ont été analysés.*

**Les produits comparés :**

**Produit test :**

*DONEPEZIL 10 mg, comprimé, issu du lot n°DON10P2 dont la taille est de 100.000 comprimés.*

**Produit de référence :**

*Aricept® 10 mg, comprimé, issu du lot n° 6022603 comprimé commercialisé par les laboratoires EISAI S.A.*

**Analytique :**

*La technique utilisée est une LC-MS-MS. La validation a répondu à tous les critères requis. La méthode est reproductible et exacte.*

**Les résultats :**

*Les résultats de cet essai, qui portent sur les moyennes des  $AUC_{0-t}$  (aire sous la courbe de la concentration plasmatique de l'administration à la dernière valeur observée à l'instant t), des  $AUC_{0-\infty}$  (aire sous la courbe de la concentration plasmatique extrapolée à l'infini) et des  $C_{max}$  (concentration plasmatique maximale) sont compris dans l'intervalle de confiance d'acceptation de [0,80 - 1,25].*

**Conclusion :**

*La bioéquivalence est démontrée entre la spécialité de DONEPEZIL SPECIFAR 10 mg, comprimé pelliculé et la spécialité de référence.*

## **5. CONCLUSION**

*La qualité pharmaceutique de DONEPEZIL SPECIFAR 10 mg, comprimé pelliculé a été démontrée suffisante et reproductible.*

*La bioéquivalence a été démontrée conformément aux exigences européennes.*

*DONEPEZIL SPECIFAR 10 mg, comprimé pelliculé est générique de ARICEPT 10 mg, comprimé pelliculé qui est une spécialité connue avec un rapport bénéfice risque favorable.*

*Le RCP est en accord avec celui du produit de référence.*